

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville Séance du Lundi 31 Août 2020

Présents : Emmanuel Eloré, Jean-Claude Pannetier, Mathias Canto, Aurore Gely-Pernot, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin (présent au point 7. questions diverses), Pierre Lehérisse, Cécile Perrot, Irène Cloteau, Frédéric Menant.

Absents Excusés : Julien Lemarié, Christophe Juin, Denis Tunier pouvoir à Maxime Poiteaux Aurélie Eliès.

Absents :

Secrétaire de Séance : Jean-Claude Pannetier.

Points à ajouter :

4) Convention AXA

5) Association Saint Melaine : Demande de Subvention

6) Emploi d'Adjoint Technique : rémunération sur la base de l'Indice Brut 353/Indice Majoré 329

1) CDG35 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 35) Proposition Convention Missions Facultatives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

Monsieur le Maire propose aux Elus de signer la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

2) Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Désignation Commissaires

Le code général des impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné doit proposer 40 noms :

* 20 Commissaires Titulaires

* 20 Commissaires Suppléants

A ce titre, la Commune doit proposer un Commissaire Titulaire et un Commissaire Suppléant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner les Commissaires suivants :

* **Mr Jean-Claude PANNETIER, 1er Adjoint**

* **Mme Irène CLOTEAU, Conseillère Municipale**

3) Annulation Location Salle des Fêtes COVID 19 : Remboursement Arrhes

En raison de l'épidémie de covid-19 et suites aux directives de l'Etat et aux mesures sanitaires mises en place, il a été décidé de fermer la Salle des Fêtes, établissement recevant le public, et donc d'annuler des réservations prises par des particuliers.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de rembourser les arrhes versées par les particuliers ayant annulé leur location de salle, à savoir :

* location du 01 Août 2020 versement arrhes 50 E

* location des 29 et 30 Août 2020 versement arrhes 50 E

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

* d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les arrhes pour un montant total de 100 E

* d'adopter la décision modificative suivante :

Article 678 + 100 E

Article 611 - 100 E

4) Convention AXA

Monsieur le Maire présente aux Elus l'offre promotionnelle santé communale proposée par AXA aux habitants de la commune. En contrepartie, le rôle de de la collectivité est de diffuser l'information, notamment par la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique d'information. Cependant, l'accord préalable du Conseil Municipal est nécessaire afin de pouvoir réaliser les différentes étapes de la mise en place du contrat.

En conséquence Monsieur le Maire propose aux Elus de valider ladite proposition.

Après en avoir délibéré, la majorité des membres présents considère qu'il s'agit pour la commune de s'engager dans une opération de démarchage.

En conséquence, il est décidé de refuser l'offre d'AXA.

5) Association Saint Melaine : Demande de Subvention

L'Association Saint Melaine a pour but d'aider à la remise en état de l'Eglise. Elle s'est rapprochée de la Fondation du Patrimoine afin de mettre en place une souscription pour récolter les fonds nécessaires à la restauration du clocher.

Pour lancer cette opération, l'Association sollicite auprès de la commune l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* CONSIDERANT la nécessité d'engager les travaux à l'église afin d'assurer la sécurité et la sauvegarde du patrimoine communal,

* DECIDE d'attribuer à l'Association Saint Melaine une subvention d'un montant de 400 euros,

* ADOPTE la décision modificative suivante :

Article 6574 + 400 euros

Article 611 - 400 euros.

6) Emploi d'Adjoint Technique : Rémunération sur la base de l'Indice Brut 353 - Indice Majoré 329

Monsieur le Maire expose que le contrat, conclu le 01.09.2017 entre la Commune et l'agent non titulaire sur l'emploi d'Adjoint Technique, a été renouvelé au 01.09.2018 et au 01.09.2019. La rémunération mensuelle est déterminée en référence au grade d'Adjoint Technique 1er échelon.

Il est décidé de reconduire le contrat pour une durée d'un an, soit du 01.09.2020 au 31.08.2021.

Monsieur le Maire propose aux Elus de fixer, au 01.09.2020, la rémunération mensuelle en référence au grade d'Adjoint Technique 3ème échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la rémunération et de la fixer en référence au grade d'Adjoint Technique Territorial 3ème échelon, calculée sur la base de l'Indice Brut 353 - Indice Majoré 329.

7) Questions Diverses

- * Constitution Commission Communale des Impôts Directs
- * Commission de Contrôle Liste Electorale - Désignation Conseiller Municipal = Mme Aurélie ELIES
- * Maintenance Informatique Ecole + Mairie : pas de validation de la proposition - point à reporter à l'ordre du jour d'une prochaine séance
- * Comptes Rendus Commissions Communales
 - Affaires Scolaires
 - Voirie
 - Socio-Culturel
- * Prochain Conseil Municipal le Lundi 21 Septembre à 20h30.

Séance levée à 23h00.